

INTERVENTION EN ESPACE CONFINÉ

ÉVITER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

PUBLIC: Personnel devant intervenir à l'intérieur d'une capacité.

OBJECTIF: **Savoir s'équiper et travailler en toute sécurité !**

PROGRAMME :

Partie théorique: Définition des espaces confinés présentation de l'importance de la maîtrise des risques, la Présence de gaz (CO, CO₂, H₂S, N₂) et leurs effets sur l'homme (asphyxie, intoxication..), les procédures de pénétration (plan de prévention, autorisations de travail, consignation) et les mesures de prévention.

Partie pratique: mise en application des connaissances acquises, utilisation de l'ARI.

Vous conformer avec l'article 141-3 (loi n° 06-96). du Code du travail congolais: « l'employeur assure l'information et l'éducation des travailleurs [...] préventions des risques professionnels inhérents à la profession ou à l'activité de l'entreprise»

MODALITÉS:

Durée 1 jours

Lieu: centre de Formation ou dans vos locaux

Nombre de participants: 4 à 10

Validité de 2 ans

Remise d'une attestation de réussite

